

# "Defensores ecclesiae libertatis" : 1506-2006 : les cinq cents ans de la Garde suisse pontificale

Autor(en): **Richard, Christian**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **151 (2006)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-346591>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

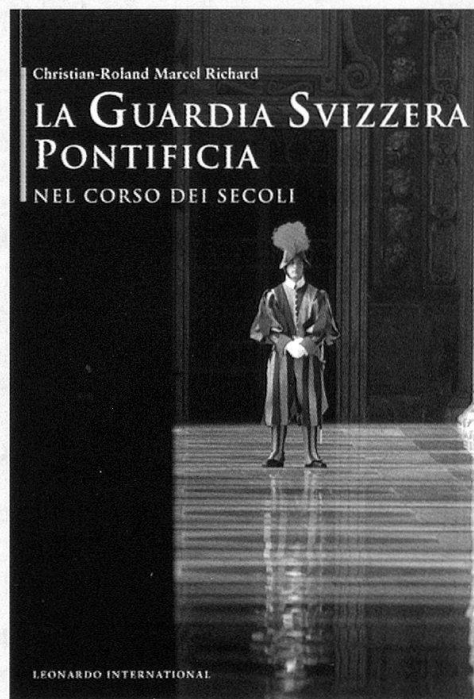
«Defensores ecclesiae libertatis»

## 1506-2006: Les cinq cents ans de la Garde suisse pontificale

### ■ Sgt Christian Richard

La formule de prestation de serment de la Garde suisse, qui est prononcée tous les 6 mai lors de la fête souvenir du massacre des Suisses, lors du Sac de Rome en 1527, dit ceci: «*Je jure de servir, fidèlement, loyalement et de bonne foi, le Souverain Pontife régnant et ses légitimes successeurs; de me dévouer pour eux de toutes mes forces; sacrifiant, si nécessaire, ma vie pour leur défense. J'assume les mêmes devoirs vis-à-vis du Sacré Collège des cardinaux durant la vacance du Siège apostolique. Je promets, en outre, au Commandant et aux autres supérieurs, respect, fidélité et obéissance. Je jure d'observer tout ce que l'honneur exige de mon état.*»

C'est dans cet esprit d'humble abnégation que la Garde suisse accomplit son service chaque jour de l'année, honorée de la confiance du Souverain Pontife. Ce corps militaire, plusieurs fois centenaire, au service de la Papauté, plus précisément rattaché à la personne du Souverain Pontife, reconnu pour sa fidélité, son engagement et son dévouement sans limite pour la Sainte Eglise catholique, a toujours assuré la sécurité sans faillir.



reçoit la médaille *Benemerenti* et en 1998, la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*.

En plus du service régulier en uniforme ou en civil, il occupe les fonctions de rédacteur de la revue annuelle de la Garde, de conseiller en histoire pour des publications sur la Garde et de traducteur. Il écrit des articles ou des notes historiques pour des revues à caractère religieux, militaire ou de culture générale. En 2001, il collabore à la publication de la première édition française de *Rencontre avec la Garde suisse pontificale au Vatican*. Au printemps 2003, il coopère avec un professeur de l'Université La Sapienza de Rome, pour la traduction d'une étude sur le *Développement des rapports interculturels dans les Castelli Romani*, en vue d'un congrès d'anthropologues. En novembre 2005, après plus de sept ans de recherche, son ouvrage *La Guardia Svizzera Pontificia nel corso dei secoli* est publié par l'éditeur Leonardo International, à l'occasion du jubilé de la Garde.

Le sergent Christian Richard, né en 1970, originaire de Fully est sous-officier de la Garde suisse pontificale. Après son service militaire obligatoire en Suisse, il continue sa carrière militaire jusqu'au grade de sergent-major.

Le 1<sup>er</sup> mars 1993, il commence son service au Vatican. En 1995, il est promu vice-caporal, en 1997 caporal et en 2004 sergent. Depuis 1999, il est le plus ancien francophone de la Garde. En 1996, au nom du Saint-Père, il

## Bref historique

A l'issue de la bataille de Ravenne en 1512, le pape Jules II lui décerna le titre de «*defensores ecclesiae libertatis*», couronnant ainsi sa bravoure. Une douzaine de gardes se firent remarquer par leur courage durant la bataille de Lépante (1571), majestueusement représentée par deux fresques, dans la Salle royale du Palais apostolique. Les modifications de service, les successions de papes, les guerres, les épidémies ainsi que les crises économiques sont autant d'événements qui ont éprouvé cette antique Garde, mais elle en est toujours ressortie plus forte. Aujourd'hui, elle est la dernière survivance du service étranger, des anciens régiments suisses au service des cours européennes. Elle hérite d'une tradition qui a vu la participation, durant plusieurs siècles, de plus de deux millions de nos compatriotes dans la gloire et dans la misère, suivant les vicissitudes de l'époque, accomplissant leur devoir, parfois au prix de leur vie.

Fondée officiellement en 1506 par Jules II della Rovere, la Garde suisse pontificale peut se sentir fière de cette ancienne tradition mais, dès 1448, le pape Nicolas V avait à son service un corps de gardes suisses. Sixte IV, puis Alexandre VI eurent des Suisses à leur service. Le premier garde, dont le nom est conservé, s'appelle Huglin de Schoenegg, fils d'un peintre bâlois. Il commença une brillante carrière militaire vers 1354, dans la Garde du Palais des papes d'Avignon. Plus tard, il devint maréchal du duché de Spolète. L'histoire ne nous a



Photo: le sergent Richard avec Benoît XVI.

pas laissé d'autres détails de ces corps. La Garde suisse pontificale acquit ses lettres de noblesse lors du Sac de Rome, alors que les lansquenets de Charles V envahissaient la Cité Sainte, le 6 mai 1527; 147 gardes périrent. Le combat héroïque permit au pape Clément VII de fuir au château Saint-Ange, escorté par les 42 gardes en service à ce moment dans le Palais apostolique. C'est en mémoire de ce sacrifice que, chaque année, le nouveau garde prête serment de fidélité «*sacrifiant si nécessaire, sa vie*» pour défendre le Successeur de Pierre.

Le 14 septembre 1970, au lendemain du Concile, le pape Paul VI décida de «*dissoudre, bien qu'à notre grand regret, les Corps armés pontificaux, à l'exception de l'antique Garde suisse, qui continuera d'assurer le service d'ordre et de vigilan-*

*ce, en collaboration avec un Office spécial, à constituer auprès du Gouvernement de la Cité du Vatican.*»

## Organisation et activités

Depuis le 17 septembre 1998, l'effectif de la Garde s'élève à 110 hommes, soit 1 commandant avec grade de colonel, 1 aumônier, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 2 capitaines, 1 sergent-major, 5 sergents, 10 caporaux, 10 vice-caporaux et 78 hallebardiers. Sont admis à la Garde suisse, exclusivement des citoyens suisses, jouissant d'une excellente santé, d'une taille minimale de 174 cm, de confession catholique-romaine, célibataires, titulaires du baccalauréat ou du certificat fédéral de capacité, école de recrues accomplie et de réputation irréprochable.

Les gardes ont un rythme fixe de deux jours de service et d'un jour de libre. La section « libre » assure le service pour les fonctions pontificales ou emploie le temps à disposition pour l'instruction et le perfectionnement. Il est donc relativement rare de disposer d'un jour complet de repos. Chaque mois, les gardes sont astreints à des exercices de section qui comprennent une partie pratique (manipulations de la hallebarde, piquet d'honneur, etc.) et une partie théorique, dispensée par l'officier de section (nouvelles dispositions de service, mise à jour des connaissances acquises), par le Commandant (missions de la Garde, organisation, structures matérielles) et par l'Aumônier (assistance spirituelle, préparation aux fêtes eucharistiques, familiarisation avec les Saintes Ecritures).

La Garde, selon les directives de la Secrétairerie d'Etat, de la Préfecture de la Maison Pontificale ainsi que de l'Office des Célébrations liturgiques, est présente à toutes les cérémonies publiques et privées du Saint-Père dans l'enceinte du Vatican, dans les basiliques majeures extraterritoriales, ainsi que dans la Résidence estivale de Castel Gandolfo. Cette présence s'étend aussi aux fonctions se déroulant au Vatican, sans la présence du Saint-Père (messes, réunions, concerts, congrégations et synodes dans le Palais apostolique ou dans la Salle Paul VI).

Le Pape peut compter sur l'accompagnement (sécurité) des officiers et des sous-officiers supérieurs lors de ses différents voyages à l'étranger et lors des visites pastorales en Italie. Le



service en civil de protection rapprochée du Saint-Père doit être discret et efficace. Les officiers et sous-officiers les plus anciens sont formés aux nouvelles techniques en matière de sécurité et d'accompagnement de personnalités.

### **La vie à la Garde**

Les gardes sont logés dans l'enceinte de la Cité du Vatican. Durant leur temps d'engagement, qui est de deux ans au minimum, ils deviennent citoyens du Vatican. Lors de leur temps libre, ils ont la possibilité de découvrir la Ville éternelle et le caractère méditerranéen de ses habitants.

La première année, des cours d'italien sont dispensés aux nouveaux gardes, leur permettant de se familiariser avec la langue. Puis, le perfectionnement en italien se poursuit en collabora-

tion avec le Département de linguistique de l'Université des Etudes de Roma Tre. La Garde a signé avec l'Université une convention pour l'évaluation de la compétence linguistique. Récemment, des cours d'anglais et d'informatique ont été organisés. Actuellement, une partie des sous-officiers se préparent à l'obtention du diplôme fédéral suisse d'agent de sécurité.

Dans le souci de répondre à de nombreuses requêtes et demandes sur notre Corps, un site internet a été créé en plusieurs langues, à l'adresse [www.gar-desuisse.org](http://www.gar-desuisse.org). Les pages « Web » proposent une notice historique, l'actualité du Corps, des informations sur le recrutement, des photographies anciennes et actuelles. Plusieurs récentes publications en français, italien et allemand complètent un éventail d'informations destiné à satisfaire les plus exigeants.

## Mort et funérailles de Jean-Paul II

En fin d'après-midi du 1<sup>er</sup> avril 2006, depuis la petite chapelle San Martino, située au-dessous de la fenêtre de la chambre du Saint-Père, tous les gardes libres de service, ont participé à la messe et ont élevé de ferventes prières à l'intention de Jean-Paul II. L'émotion des gardes pour le Pape mourant se lisait sur les visages.

Durant la journée déjà, un officier était de permanence dans le Palais apostolique et, de nuit, un sergent en civil. Les gardes ont attendu avec anxiété la publication de chaque bulletin de santé, souhaitant de tout cœur une évolution favorable de la situation. Le service quotidien a été effectué comme à l'accoutumée et tous les postes ont été occupés en permanence. Un renfort de sous-officiers en civil a été organisé aux postes d'accès externes. Le soir, après leur service, les gardes libres se sont unis aux milliers de pèlerins réunis sur la place Saint-Pierre, en signe de dévotion et de prière, pour réciter le rosaire, les yeux fixés sur la fenêtre éclairée de l'appartement pontifical. Durant toute la soirée et une partie de la nuit, un officier a veillé devant l'appartement du Saint-Père.

Le lendemain matin, aux entrées du Vatican, les pèlerins s'inquiétaient auprès des gardes, de l'état de santé du Pape, leur remettant des lettres d'encouragement et des vœux de prompt rétablissement. La soirée du 2 avril, les gardes libres ont de nouveau participé au rosaire



récité sur la place Saint-Pierre. A 22 h, alors que le monde catholique et toutes les personnes de bonne volonté se trouvaient spirituellement auprès du Saint-Père est arrivée l'annonce que, vingt-trois minutes plus tôt, le pape Jean-Paul II avait rejoint la Maison du Père. Même les stoïques sentinelles de la Garde suisse n'ont pas pu retenir leur émotion, car chacun, outre le fait d'avoir juré fidélité, s'était attaché à la figure bienveillante du Souverain Pontife. Vu le lien qu'entretient le Pape avec sa Garde, son décès a été ressenti comme la perte d'un membre de sa propre famille.

Le Commandant s'est tout de suite mis à la disposition du Cardinal-Camerlingue, comme le prévoit la première partie de l'article 6 du Règlement de la Garde suisse pontificale: «*Durant la Vacance du Siège, la Garde suisse dépend du Sacré*

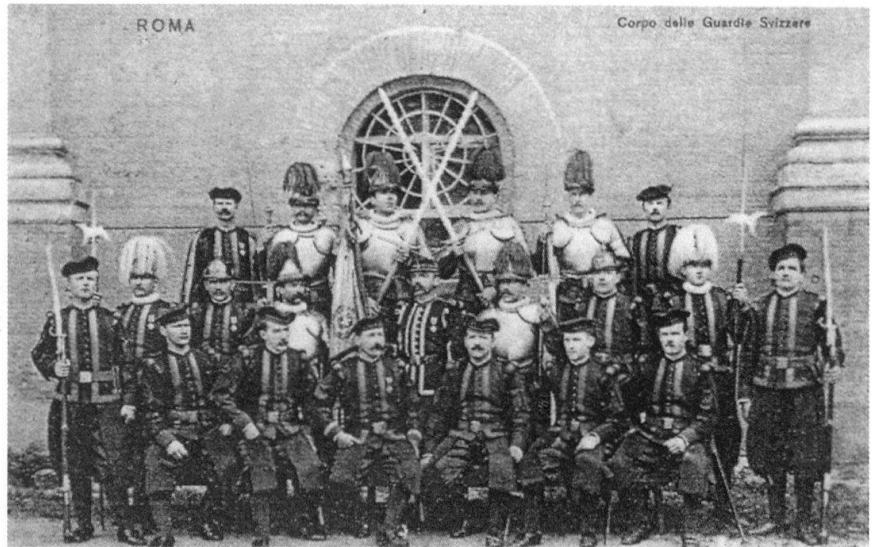
*Collège des cardinaux, prenant ses instructions du Cardinal-Camerlingue de la Sainte Eglise romaine, secondé par les trois cardinaux pro tempore assistants*». L'ordre a été donné de continuer le service normalement aux entrées du Vatican et dans le Palais. Le soir même, les instructions du Bureau des célébrations liturgiques pontificales, relatives au service d'honneur à accomplir auprès de la dépouille mortelle du Pape, ont été remises au commandement de la Garde.

Sous la surveillance du Maître des Célébrations liturgiques, le Pape a été revêtu des habits pontificaux et accompagné, de manière privée, dans la salle prévue pour l'hommage des fidèles. A côté de sa dépouille, veillée par des hallebardiers de la Garde suisse, est allumé le cierge pascal et posée la coupe d'eau bénite. L'accès à la salle,

à l'heure établie par le Maître des célébrations liturgiques, débute par une célébration liturgique présidée par le Cardinal-Camerlingue.

Le matin du 3 avril, lorsque le Pape a été porté dans la Salle Clémentine, deux hallebardiers ont été présents à la tête du catafalque, tout au long de la journée. Au même moment, le Cardinal-Secrétaire d'Etat célébrait une messe pour le Pape, sur la place Saint-Pierre où la Garde effectuait son service en uniforme et en civil. Le Président de la République italienne et les plus hauts dignitaires politiques et militaires de l'Etat italien étaient présents. A l'issue de la célébration, chacun est venu rendre un dernier hommage au Souverain Pontife dans le Palais apostolique. Suite à cela, durant toute la journée ainsi que le lendemain, les collaborateurs religieux et laïcs de la Curie romaine, des différents dicastères et du Vicariat de Rome se sont inclinés devant le Pape. Durant ces heures et les deux semaines suivantes, l'engagement des gardes a été exemplaire.

Le 4 avril à 17 h, ce fut malheureusement la dernière fois que la Garde suisse escortait le pape Jean-Paul II, alors que la dépouille était portée dans la basilique. Le détachement d'honneur était composé de 8 hommes, 4 de chaque côté du corps, 1 caporal avec lance devant et, derrière lui, en colonne, 3 hallebardiers. Sur le parvis de la basilique Saint-Pierre, un piquet d'honneur, aux ordres du lieutenant-colonel, a salué la procession, qui était composée de prêtres, suivis d'évêques et d'archevêques, du Collège des



*L'uniforme de la Garde suisse, avant la réforme du colonel Repond.*

cardinaux, du Cardinal-Camerlingue, enfin de la dépouille du Saint-Père.

La procession est sortie du Palais apostolique, par le *Portone di Bronzo*. Elle était partie de la Salle Clémentine, où était présent le Sacré Collège des cardinaux, puis avait emprunté l'escalier noble et rejoint la *Prima Loggia* où se réunirent les archevêques et les évêques, parcourant la Salle des Parements, puis la Salle Ducale où le clergé, en colonne par quatre, suivit la croix processionnelle. A la fin, derrière la famille pontificale et les proches collaborateurs du Pape, deux gardes en uniformes fermaient la procession. A partir de ce moment-là, et jusqu'à l'élection du nouveau Souverain Pontife, les sentinelles au *Portone di Bronzo* et à l'Arc des Cloches ont cessé d'effectuer ce service, puisque le Pape avait quitté définitivement le Palais apostolique.

Lorsque la dépouille mortelle de Jean-Paul II a été déposée devant l'autel de la Confession

de la Basilique Saint-Pierre, lundi en fin d'après midi, 4 sentinelles ont effectué la dernière garde au Pape, se relayant 24 heures sur 24, jusqu'au vendredi matin, jour des funérailles. Un officier en civil, au cours de la journée, et un sergent, le soir et la nuit, étaient responsables de la relève des sentinelles. La garde montante se composait de 8 hommes en uniforme de gala, qui se relevaient toutes les 6 heures. Alors que 4 d'entre eux montaient la garde, les 4 autres restaient de réserve, remplaçant leurs camarades, autour du Souverain Pontife à chaque heure pleine. Sans bruit, ils effectuaient la relève de manière à ne pas perturber la prière des fidèles venus du monde entier pour rendre un dernier hommage à celui qui a été leur guide spirituel pendant plus de vingt-six ans.

Jeudi soir 7 avril, dès que la basilique a été fermée au public et durant toute la nuit, 2 sentinelles et 1 sous-officier en civil sont restés auprès du Pape. Des dizaines d'anciens gardes suis-

ses ayant servi sous le pontificat de Jean-Paul II n'ont pas hésité à faire un voyage aller-retour d'un jour, depuis la Suisse, pour participer aux funérailles. Sans réserver d'hôtel ou de pension, avec seulement un sac de couchage, comme de nombreux pèlerins, ils ont dormi sur les pavés du Borgo Santo Spirito, à l'extérieur des colonnades, voulant à tout prix saluer une dernière fois le Souverain Pontife qu'ils avaient servi.

Vendredi 8, le détachement de service qui prit part aux funérailles fut réveillé à 3h30. L'appel, dans la cour d'honneur du quartier suisse, fut fixé à 4h30. Quinze minutes plus tôt, les officiers et les sous-officiers en civil se réunissaient dans le bureau du sergent-major, pour la donnée d'ordre et l'assignation des fonctions de chacun pour cette fonction religieuse hors du commun.

Les centaines de délégations officielles, politiques (une bonne partie d'entre elles emmenées par le chef d'Etat), religieuses (avec la plus haute autorité ou son représentant), les organisations internationales (conduites par leur président ou secrétaire général) ont accédé à la Cité du Vatican par l'entrée *del Perugino*. Ensuite, à pied, elles ont pénétré dans la basilique par la porte «de la prière». A l'intérieur, alors que la délégation traversait la Basilique pour rejoindre le parvis, à l'emplacement réservé, un piquet de gardes avec hallebarde, aux ordres d'un caporal, rendait les honneurs.

Ce vendredi et les huit jours suivants composant les *Noven-*



*L'assermentation d'un nouveau garde.*

*diales*, période de prière et d'hommage pour le repos éternel du défunt Pontife, la Garde suisse a participé à toutes les célébrations liturgiques avec l'effectif au complet, comme si le Pape lui-même était présent, sans rien changer aux dispositions habituelles de service. Le vendredi 15 avril, tout le personnel auxiliaire qui participait au Conclave a dû prêter serment de confidentialité absolue à perpétuité sur tout ce qui serait entendu, vu ou dit concernant l'élection du nouveau Pontife. Seule la Garde suisse n'a pas participé à cette cérémonie, car l'article 15 du Règlement de la Garde prévoit cette situation: «*Le candidat à l'acte d'admission assume l'obligation, qu'il confirmera en temps utile par le serment solennel, de servir avec fidélité, loyauté et honneur le Souverain Pontife régnant et ses légitimes successeurs et, en cas de vacance du Siègre, le Sacré*

*Collège des cardinaux.*» La formule de serment reprend d'ailleurs une partie de l'article 15.

Dès le dimanche matin 17 avril, le périmètre du Conclave dans le Palais apostolique a été scellé, en présence du Commandant, comme il est de tradition. Lorsqu'il eut vérifié personnellement tous les scellés, un acte notarié fut rédigé, qu'il signa avec les personnalités prévues par le protocole, certifiant la conformité de la procédure. Puis la Garde suisse prit son service. Dès cet instant et jusqu'à l'élection du nouveau Successeur de Saint-Pierre, la zone fut interdite à toutes personnes extérieures au Conclave. Le lundi 18 au matin, jour du début du Conclave, la Garde suisse effectua son service lors de la messe «*Pro Eligendo Romano Pontifice*» célébrée par le Cardinal-Doyen du Collège cardinalice.

L'après-midi, dès 16h30, le monde entier suivait en direct la procession des cardinaux qui entraient dans la Chapelle Sixtine, sur les paroles du chant «*Veni, creator Spiritus*». Dans la Salle Royale, attenante à la Chapelle Sixtine, un piquet, composé de 8 gardes, avec morion et hallebarde, aux ordres d'un caporal, ainsi que 2 sentinelles de part et d'autre de la porte de la Sixtine, rendaient les honneurs aux cardinaux-électeurs. Le Commandant, en grand uniforme, se trouvait à l'intérieur de la chapelle. Après le «*Extra omnes*» et la méditation prévue par le *Ordo Rituum Conclavis*, les cardinaux-électeurs furent laissés seuls devant le *Jugement dernier* de Michel-Ange.

Lorsque les portes de la Sixtine se sont refermées, seuls les gardes indispensables au service sont restés dans le périmètre du Conclave. Tous les autres postes de service se trouvaient à l'extérieur des portes scellées, pour en empêcher l'accès. Durant les tranches horaires où étaient prévus les scrutins, tous les gardes libres de service ont été consignés en caserne, avec l'ordre de se tenir prêts à revêtir leur uniforme. Lundi soir, après le premier scrutin (fumée noire) l'interdiction de sortie fut levée par le Commandant. Mardi 19, le matin, quand les cardinaux-

électeurs se réunirent dans la Sixtine, les gardes furent à nouveau consignés dans le quartier. L'après-midi, lorsque le monde entier était informé par la fumée blanche, sortant de la cheminée aménagée sur le toit de la Sixtine et au son des cloches de la basilique, que le 265<sup>e</sup> Successeur de Saint-Pierre avait été choisi lors du 4<sup>e</sup> scrutin, l'émotion fut grande dans la caserne des Suisses.

Dès que fut annoncée la *fumata bianca*, le piquet de la Garde sortit sur la place Saint-Pierre, escortant le drapeau officiel du Vatican, marchant au rythme de la fanfare pontificale, pour présenter les honneurs à l'occasion de la première bénédiction du nouveau Souverain Pontife. En l'espace d'une vingtaine de minutes, une quarantaine de garde en uniforme de gala, avec hallebarde et morion d'acier ciselé aux armoiries de Jules II, fondateur du Corps, étaient alignés dans la cour du quartier. Puis, aux premières notes de l'*Hymne pontifical*, le drapeau officiel de l'Etat de la Cité du Vatican fit son entrée dans la cour, porté par le sergent-major et entouré par deux caporaux portant l'épée flamme à deux mains. Les sentinelles du *Portone di Bronzo* et de l'Arc des cloches reprirent alors leur service interrompu le

4 avril. Au même moment, lorsque le nouveau Pape quittait la Sixtine pour rejoindre la *Loggia* des bénédictions de la Basilique Saint-Pierre, il s'arrêta devant le Commandant pour le bénir et le remercier, ainsi que toute la Garde pour le service accompli.

Simultanément, alors que, de la Loge centrale de la basilique, le premier des cardinaux-diacres annonçait au peuple l'élection du nouveau Souverain Pontife, le piquet de la Garde suisse sortait sur la place Saint-Pierre, précédé de la fanfare pontificale. Dans l'espace réservé pour les détachements d'honneur, prirent aussi place des représentants du Corps des carabinieri, escortant le drapeau aux couleurs de la République italienne. Les rideaux de velours rouge s'ouvrirent sur la Croix précédant le nouveau Souverain Pontife Benoît XVI. Après avoir prononcé quelques paroles chargées d'émotion, le Saint-Père donna sa première bénédiction «*Urbi et orbi*». La Garde suisse effectua le salut prévu en une telle circonstance.

Le Pape élu, le Conclave terminé, la Garde, reprit, tard dans la soirée, son service régulier séculaire dans le Palais apostolique.

**C. R.**